



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Recueil des Actes Administratifs

**spécial
n° 56 du 01
septembre 2015**

N° d'ordre	Dénomination et objet de l'arrêté
001	DDCS/SG/2014/0115 portant subdélégation de signature de la directrice départementale de la protection des populations de la Haute-Savoie chargée de l'intérim du directeur départemental de la cohésion sociale de la Haute-Savoie
002	DDCS/SG/2015-0116 portant subdélégation de signature de la directrice départementale de la protection des populations de la Haute-Savoie, chargée de l'intérim du directeur départemental de la cohésion sociale de la Haute-Savoie, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale de la cohésion sociale

Secrétariat général

Affaire suivie par Jean ROBERT
04 50 88 41 16
jean.robort@haute-savoie.gouv.fr

Anncsey, le 1^{er} septembre 2015

ARRETE N° DDCS/SG/2015-0115

Portant subdélégation de signature de la directrice départementale de la protection des populations de la Haute-Savoie chargée de l'intérim du directeur départemental de la cohésion sociale de la Haute-Savoie.

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

VU la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et en particulier son article 7 ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 43 et 44 ;

VU le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRHB/BOA/2015-0015 du 22 juillet 2015 portant délégation de signature à Mme la directrice départementale de la protection des populations de la Haute-Savoie chargée de l'intérim du directeur départemental de la cohésion sociale de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n°DDCS/SG/2015-0094 du 27 juillet 2015 portant subdélégation de signature de la directrice départementale de la protection des populations de la Haute-Savoie chargée de l'intérim du directeur départemental de la cohésion sociale de la Haute-Savoie,

-ARRÊTE-

ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie LE BOURG, directrice départementale de la protection des populations de la Haute-Savoie chargée de l'intérim du directeur départemental de la cohésion sociale de la Haute-Savoie, la délégation de signature est exercée par :

- ✓ pour l'ensemble des affaires concernant la direction départementale de la cohésion sociale : M. Géraud TARDIF, directeur départemental adjoint.
- ✓ pour le secrétariat général :
 - pour l'ensemble des affaires concernant le secrétariat général : M. Jean ROBERT, inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale, secrétaire général, et Mme Sylviane DUBRULLE, attachée d'administration de l'Etat, secrétaire générale adjointe ;
 - pour les affaires concernant la mission d'appui et les commissions de réforme uniquement : M. Jean-François ROSSET, attaché principal de l'Etat ;
 - pour les affaires concernant les commissions de réforme et le comité médical uniquement : M. Sylvain LAINÉ, médecin secrétaire.
- ✓ pour le pôle « sport » :
 - pour les affaires concernant le service « développement des pratiques sportives » : M. Laurent LACASA, professeur de sport, coordonnateur fonctionnel du service ;
 - pour les affaires concernant le service « réglementation des pratiques sportives » : M. Romain PALLUD, professeur de sport, coordonnateur fonctionnel du service ;
 - pour les affaires concernant le service « qualifications et métiers du sport » : Mme Odile BAIL, professeur de sport, coordonnateur fonctionnel du service ;
- pour le pôle « politiques solidaires et de jeunesse » :
 - pour l'ensemble des affaires concernant le pôle « politiques solidaires et de jeunesse » : M. Fabien BASSET, inspecteur jeunesse et sports, chef de pôle ;
 - pour les affaires concernant le conseil de famille uniquement : Mme Zoulikha ABDESSELAM-LEROUSSÉAU, inspectrice de l'action sanitaire et sociale.
- pour le pôle « logement hébergement » : pour l'ensemble des affaires concernant le pôle « accès au logement » : Mme Marie-Antoinette FORAY, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, cheffe du pôle, et Mme Catherine MERCKX, attachée principale de l'Etat, adjointe à la cheffe de pôle.
- pour la cellule « demande d'asile » : pour l'ensemble des affaires concernant le pôle « demande d'asile » : Mme Zoulikha ABDESSELAM-LEROUSSÉAU, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, coordonnatrice de la cellule.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°DDCS/SG/2015-0094 du 27 juillet 2015 portant subdélégation de signature de la directrice départementale de la protection des populations de la Haute-Savoie chargée de l'intérim du directeur départemental de la cohésion sociale de la Haute-Savoie.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale de la protection
des populations chargée de l'intérim du
directeur départemental de la cohésion sociale



Valérie LE BOURG



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale de la cohésion sociale

Secrétariat général

Affaire suivie par Jean ROBERT
04 50 88 41 16
jean.robert@haute-savoie.gouv.fr

Anncsey, le 1^{er} septembre 2015

ARRETE N° DDCS/SG/2015-0116

Portant subdélégation de signature de la directrice départementale de la protection des populations de la Haute-Savoie, chargée de l'intérim du directeur départemental de la cohésion sociale de la Haute-Savoie, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses.

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRHB/BOA/2015-0016 du 22 juillet 2015 portant délégation de signature à Mme la directrice départementale de la protection des populations de la Haute-Savoie, chargée de l'intérim du directeur départemental de la cohésion sociale de la Haute-Savoie, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses ;

VU l'arrêté n° DDCS/SG/2015-0095 du 27 juillet 2015 portant subdélégation de signature de la directrice départementale de la protection des populations de la Haute-Savoie, chargée de l'intérim du directeur départemental de la cohésion sociale de la Haute-Savoie, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses.

-ARRÊTE-

ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie LE BOURG, directrice départementale de la protection des populations de la Haute-Savoie, chargée de l'intérim du directeur départemental de la cohésion sociale de la Haute-Savoie, la délégation de signature est exercée par :

- M. Géraud TARDIF, directeur départemental adjoint ;
- M. Jean ROBERT, inspecteur principal de l'action sanitaire et sociale, secrétaire général ;

- S'agissant de la programmation budgétaire, de la gestion des crédits, du pilotage des restitutions dans CHORUS (licences MP2 et MP7), de la validation de l'ensemble des formulaires CHORUS et des ordres de mission et états de frais dans CHORUS-DT :
 - Mme Sylviane DUBRULLE, attachée d'administration des affaires sociales, secrétaire générale adjointe ;
 - Mme Catherine GENESTAL, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe des affaires sociales, chargée de la comptabilité et des finances au secrétariat général,

à l'effet de signer les décisions et documents relevant des attributions indiquées aux articles 1er, 2 et 3 de l'arrêté préfectoral n° 2015078-0007 du 19 mars 2015.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° DDCS/SG/2015-0095 du 27 juillet 2015 portant subdélégation de signature de la directrice départementale de la protection des populations de la Haute-Savoie, chargée de l'intérim du directeur départemental de la cohésion sociale de la Haute-Savoie, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses.

ARTICLE 3 :

La directrice départementale de la protection des populations de la Haute-Savoie, chargée de l'intérim du directeur départemental de la cohésion sociale de la Haute-Savoie, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs et transmis aux comptables assignataires.

Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale de la protection
des populations, chargée de l'intérim du
directeur départemental de la cohésion sociale



Valérie LE BOURG